

Retrouvez ce document
sur **impots.gouv.fr**.
Pour vos démarches,
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

Vos références

Votre situation

Numéro fiscal :

Revenu fiscal de référence :

Référence du document :

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

Numéro FIP :

Numéro d'ordre :

Date d'établissement :

/
1
27/05/2018

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Les acomptes provisionnels ou mensuels que vous avez éventuellement versés ne sont pas mentionnés. Ils vous seront remboursés ultérieurement par virement ou lettre-chèque.

Vos démarches

- ➔ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ➔ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur **impots.gouv.fr**
- ➔ **Par téléphone :**
 - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : **0 811 368 368*** **DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.**
 - Pour toute autre question personnelle, veuillez contacter votre centre des finances publiques.
- ➔ **Sur place :**

Rendez vous à votre centre des finances publiques.

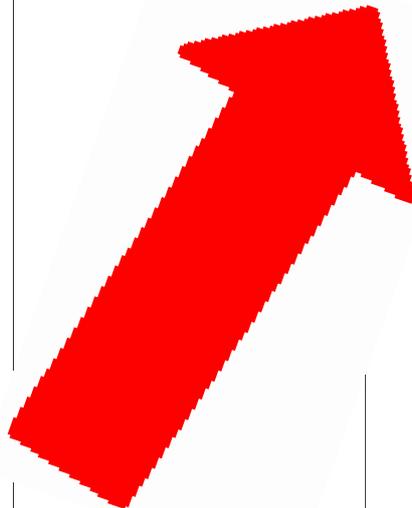
Retrouvez les coordonnées et les horaires d'ouverture de votre centre des finances publiques sur **impots.gouv.fr**, rubrique « Contact ».

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS	
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES				
C									1.0	
Détail des revenus									Déclar. 1	Total
Salaires.....									17438	
Autres revenus salariaux.....									305	
Total des salaires et assimilés ²									17743	
Déduction 10% ou frais réels.....									- 4453	
Salaires, pensions, rentes nets.....									13290	13290
Revenu brut global.....										13290
Revenu imposable.....										13290
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴										488
Décote.....									-	488
Impôt sur le revenu net avant corrections.....										0
Montant net de votre imposition.....										0
IMPOT NET										
Total de l'impôt sur le revenu net.....										0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.										
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES										
Revenu fiscal de référence ²⁵										13290



Si votre ligne 14 est égale à 0 vous bénéficiez de l'offre sociale à -20% (exemple ci dessus).

Si le montant de votre ligne 14 est compris entre 1 et 150€, vous bénéficiez de l'offre sociale à -10%.